

Du bosquet à la forêt



Du petit bosquet "domestique" au bois d'Auch, une des plus vastes étendues forestières du département (vue d'avion)



À l'orée de l'immense forêt landaise, le Gers apparaît comme un territoire très faiblement boisé : 12% de sa superficie totale, ce qui constitue un taux relativement modeste par rapport à la moyenne nationale (28%). Le Gers ne compte en fait aucune grande forêt par contre il est ponctué d'une multitude de petits massifs boisés et de bosquets au milieu des vastes étendues cultivées. De l'Armagnac Noir au Savès "désertique", les influences climatiques différentes, les variations incessantes du relief, la diversité des sols entre les terroirs et au sein de chaque terroir offre une étonnante palette de volumes, de compositions, de faciès :

- de la forêt riveraine, au bosc de boubée, jusqu'aux boisements sommitaux (buscagno) qui coiffent les coteaux et les plateaux.
- des rendails et canteros sur les bancs calcaires de Lomagne aux imposantes coustères occupant le flanc abrupt et le sommet des coteaux en Astarac.
- des pinèdes de l'Armagnac, aux boisement humides des barthes de l'Adour.



Grands et petits boisements occupent les terrains délaissés par l'agriculture, les sols pauvres ou incultes, ou ceux imposant de trop grandes contraintes. Ce sont pour la plupart les traces relictuelles de la vaste forêt d'autrefois dont les hommes ont toujours repoussé plus loin les limites, même si depuis quelques années, par endroit, on peut observer quelques reboisements naturels sur des terres abandonnées par l'agriculture.

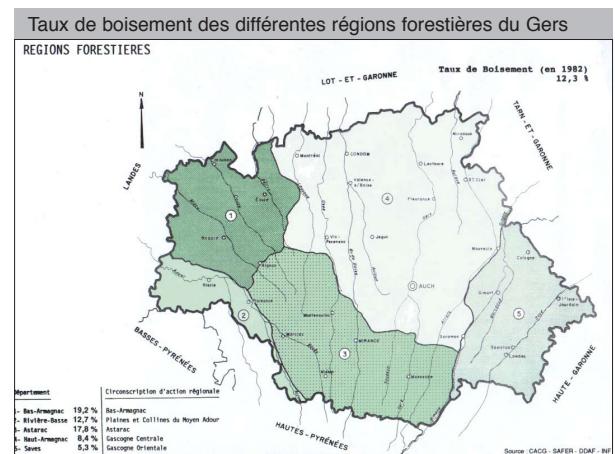
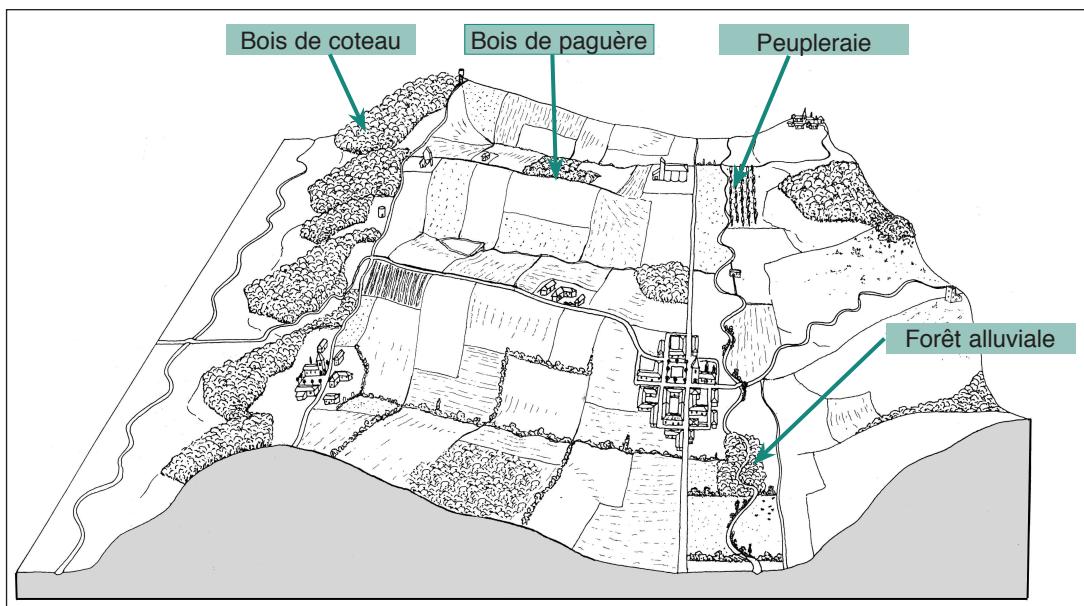
Espaces relictuels, les bois et les forêt sont aussi des espaces privés (95%) et délaissés. Autrefois ils faisaient partie intégrante de l'économie domestique et chaque ferme disposait de son bois pour la construction, le chauffage, la récolte de glands.... Avec le développement du chauffage central, la modernisation des techniques de construction, les hommes s'en sont progressivement désintéressés et "il n'y a plus guère que les chasseurs et les amateurs de champignons pour les fréquenter".

Ces paysages de forêts "paysannes" contrastent avec ceux des peuplements sylvicoles (taillis, futaie) du domaine public : forêt domaniale, bois communal... S'ils constituent les plus grands massifs du département, il ne représente de 5% de l'ensemble du domaine forestier. Dans le domaine privé, les rares initiatives de valorisation souffrent de l'extrême morcellement de la propriété et se sont majoritairement traduites - du fait d'impératifs économiques - par l'exploitation de boisements résineux sur les coteaux ou de peupleraies en fond de vallée. Toutefois, même si le Gers n'est pas un grand département forestier, il est le premier producteur Midi-Pyrénéen en bois d'œuvre de chêne et de pin maritime.



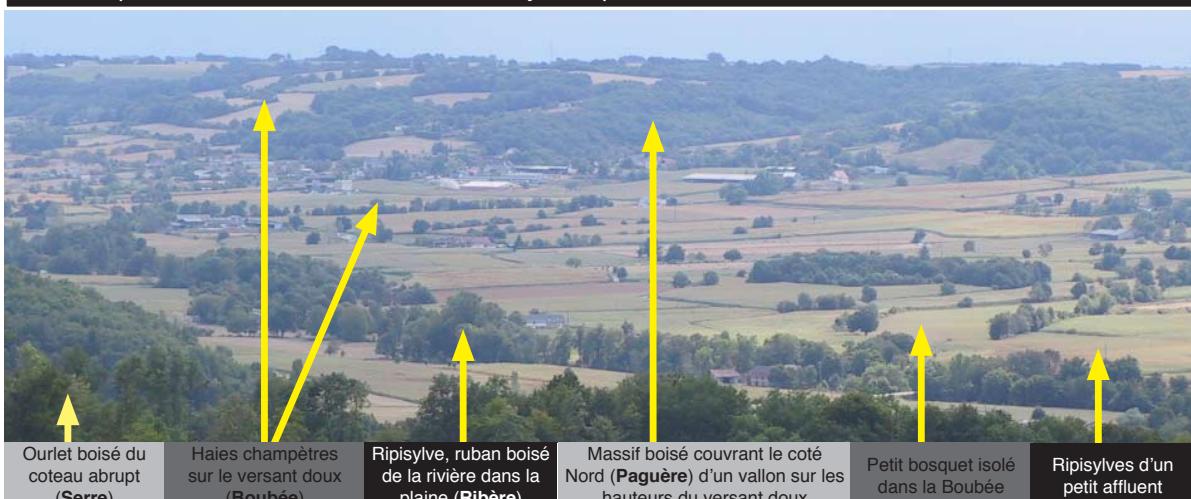
Les forêts jouent un rôle fondamental, tant d'un point de vue écologique qu'économique. La gestion de ces espaces et la valorisation de leurs produits sont aujourd'hui des questions fondamentales (valorisation de certaines essences locales économiquement viables, regroupement des propriétaires, restructuration foncière...). Au-delà, les bois et forêts participent, aux cotés des champs, à la qualité des paysages. Dans certains secteurs du Gers où ils viennent à manquer, les paysages perdent de leur diversité c'est pourquoi l'intégration de nouveaux équipements ou bâtiments est d'autant plus sensible et difficile.

Du bosquet à la forêt



Les grands massifs sont particulièrement rares. L'Ouest du Gers est beaucoup plus boisé. Les massifs forestiers sont très faibles dans toute la partie orientale du Gers. On distingue aussi nettement les bandes boisées des coteaux abrupts (serres) au sud du Département.

Les espaces boisés au sein des vallées dissymétriques : vallée du Lées dans les coteaux du Vic-Bilh



- Organismes ressources : Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Inventaire Forestier National du Gers
- Les stations forestières en Astarac.

